

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU VENDREDI 12 DECEMBRE 2025**

**AFFAIRE N° 04-20251212**

**COMMUNICATION DE L'ETAT 2025 DES INDEMNITES DES ELUS DE LA  
CASUD**

L'an deux mille vingt-cinq, le douze du mois de décembre à neuf heures et vingt-cinq minutes, en application des articles L.2121-7, L. 2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle polyvalente Zac Paul Badré, sise au Tampon, à l'angle des rues du Danemark et du Général Ailleret à la Châtoire, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud, également convoqués le 28 novembre 2025, sous la présidence de Monsieur HOARAU Jacquet (de l'affaire n° 01-20251212 à l'affaire n° 42-20251212) et de celle de Madame COURTOIS Vanessa, 3<sup>e</sup> Vice-Présidente (de l'affaire n° 43-20251212 à l'affaire n° 46-20251212).

**NOTA :**

Nombre de conseillers  
en exercice : 48

Présents : 39

Absents représentés : 08  
Absents : 01

**ETAIENT PRESENTS**

**- Commune du Tampon -**

HOARAU Jacquet, THIEN AH KOON Patrice (de l'affaire n° 01 à l'affaire n° 34-20251212), GASTRIN Albert, TURPIN Catherine, MAUNIER Daniel, ROBERT Evelyne (de l'affaire n° 01 à l'affaire n° 33-20251212), THERINCOURT Jean-Pierre, BLARD Régine (de l'affaire n° 01 à l'affaire n° 39-20251212), DIJOUX-RIVIERE Mimose, DOMITILE Noëline, FONTAINE Véronique, GENCE Jack, GONTHIER Charles Emile, LEBON Jean Richard, MONDON Laurence, ROMANO Augustine, TECHER Doris.

BASSIRE Nathalie, BENARD Monique, FONTAINE Gilles, SOUBAYA Josian.

**- Commune de Saint-Joseph -**

HUET Henri Claude, JAVELLE Blanche Reine, MUSSARD Harry, FULBERT-GERARD Gilberte, HOAREAU Sylvain, HUET Marie-Josée, LEBON David, LEICHNIG Stéphanie, LEJOYEUX Marie Andrée, COURTOIS Lucette, MUSSARD Rose Andrée, VIENNE Axel.

GUEZELLO Alin, LEBON Louis Jeannot.

**- Commune de l'Entre-Deux -**

VALY Bachil, GROSSET-PARIS Isabelle.

**- Commune de Saint-Philippe -**

RIVIERE Olivier, COURTOIS Vanessa.

**ETAIENT REPRESENTES (PROCURATION)****- Commune du Tampon -**

PAYET TURPIN Francemay représentée par GASTRIN Albert, PICARDO Bernard représenté par MAUNIER Daniel, FONTAINE Henri représenté par DIJOUX RIVIERE Mimose, ROBERT Evelyne représentée par TECHER Doris (de l'affaire n° 34 à l'affaire n° 46-20251212), THIEN AH KON Patrice représenté par HOARAU Jacquet (de l'affaire n° 35 à l'affaire n° 46-20251212), BLARD Régine représentée par DOMITILE Noëline (de l'affaire n° 40 à l'affaire n° 46-20251212).

**- Commune de Saint-Joseph -**

LEBRETON Patrick représenté par HUET Henri Claude, HUET Mathieu représenté par LEICHNIG Stéphanie, K/BIDI Emeline représentée par MUSSARD Harry, LANDRY Christian représenté par David LEBON.

BENARD Clairette Fabienne représentée par LEBON Louis Jeannot.

**ETAIENT ABSENTS****- Commune de l'Entre-Deux -**

LAFOSSE Camille.

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, conformément aux règles de quorum, le Président ouvre la séance. En application de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée procède à la nomination d'un ou de plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. A l'unanimité, Madame DOMITILE Noëline a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

---

**AFFAIRE N° 04-20251212****COMMUNICATION DE L'ETAT 2025 DES INDEMNITES DES ELUS DE LA CASUD**

Le Président rappelle que la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019, relative à l'Engagement dans la Vie Locale et à la Proximité de l'Action Publique, oblige les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), conformément à ses articles 92 et 93 (et à l'article L.5211-12-1), à fournir avant le vote du budget primitif à leur assemblée délibérante, un rapport détaillant toutes les indemnités perçues par les élus. Ce rapport doit inclure les indemnités de toute nature, reçues pour tout mandat ou fonction exercée au sein de la collectivité, ainsi que celles perçues au sein de tout syndicat, société ou filiale associée.

Pour l'année 2025, les indemnités annuelles brut versées sont listées ci-dessous :

PRENOM - NOM	QUALITE	Indemnités BRUT au 31/10/2025	Jetons de presence BRUT au 31/10/2025	Jetons de presence BRUT au 31/10/2025
		CASUD €	SODEGIS €	SAPHIR/ SPL MARAINA SPL SUDEC €
Jacquet HOARAU	Président	59 602.60		714.28 (SAPHIR)
Bachil VALY	1 <sup>er</sup> Vice-président	19 377	3 214.35	
Patrice THIEN AH KOON	2 <sup>e</sup> Vice-président	19 377	1 499.93	
Albert GASTRIN	3 <sup>e</sup> Vice-président	19 377		
Vanessa COURTOIS	4 <sup>e</sup> Vice-présidente	19 377		
Catherine TURPIN	5 <sup>e</sup> Vice-présidente	19 377		
Daniel MAUNIER	6 <sup>e</sup> Vice-président	19 377	4 071.58	
Isabelle GROSSET PARIS	7 <sup>e</sup> Vice-présidente	19 377		
Evelyne ROBERT	8 <sup>e</sup> Vice-présidente	19 377		
Jeannot LEBON	9 <sup>e</sup> Vice-président	19 377	3 857.28	
Alin GUEZELLO	10 <sup>e</sup> Vice-président	19 377		
Francemay PAYET TURPIN	Cons. communautaire déléguée	10 000.90		
Jean-Pierre THERINCOURT	Cons. communautaire délégué	10 000.90		
Augustine ROMANO	Cons. communautaire	2 466.30		
Laurence MONDON	Cons. communautaire	2 466.30		
Bernard PICARDO	Cons. communautaire	2 466.30	3 214.35	
Mimose DIJOUX RIVIERE	Cons. communautaire	2 466.30		
Charles Emile GONTHIER	Cons. communautaire	2 466.30		10 000 (SPL SUDEC)

PRENOM - NOM	QUALITE	Indemnités BRUT au 31/10/2025	Jetons de presence BRUT au 31/10/2025	Jetons de presence BRUT au 31/10/2025
		CASUD €	SODEGIS €	SAPHIR/ SPL MARAINA SPL SUDEC €
Doris TECHER	Cons. communautaire	2 466.30		
Noëline DOMITILE	Cons. communautaire	2 466.30		
Régine BLARD	Cons. communautaire	2 466.30		
Henri FONTAINE	Cons. communautaire	2 466.30		
Véronique FONTAINE	Cons. communautaire	2 466.30		
Nathalie BASSIRE	Cons. communautaire	0		
Josian SOUBAYA	Cons. communautaire	2 466.30		
Monique BENARD	Cons. communautaire	2 466.30		
Gilles FONTAINE	Cons. communautaire	2 466.30		
Patrick LEBRETON	Cons. communautaire	2 466.30		
Christian LANDRY	Cons. communautaire	2 466.30		
Rose Andrée MUSSARD	Cons. communautaire	2 466.30		
Mathieu HUET	Cons. communautaire	2 466.30		
Marie Andrée LEJOYEUX	Cons. communautaire	2 466.30		
Sylvain HOAREAU	Cons. communautaire	2 466.30		
Emeline K/BIDY	Cons. communautaire	2 466.30		
David LEBON	Cons. communautaire	2 466.30		
Stéphanie LEICHNIG	Cons. communautaire	2 466.30		
Inelda LEVENEUR	Cons. communautaire	2 466.30		
Gilbert FULBERT-GERARD	Cons. communautaire	2 466.30		
Axel VIENNE	Cons. communautaire	2 466.30		Éléments non communiqués par la SPL Maraina
Marie José HUET	Cons. communautaire	2 466.30		
Clairette Fabienne BENARD	Cons. communautaire	2 466.30	1 499.91	
Gilles PAYET	Cons. communautaire jusqu'au 13 01 2025	246.63		

PRENOM - NOM	QUALITE	Indemnités BRUT au 31/10/2025	Jetons de presence BRUT au 31/10/2025	Jetons de presence BRUT au 31/10/2025
		CASUD €	SODEGIS €	SAPHIR/ SPL MARAINA SPL SUDEC €
Camille LAFOSSE	Cons. communautaire depuis le 28 02 2025	1 923.71		
Olivier RIVIERE	Cons. communautaire	2 466.30	21 428.90	
Henri Claude HUET	Cons. communautaire	2 466.30		
Blanche Reine JAVELLE	Cons. communautaire	2 466.30		
Harry MUSSARD	Cons. communautaire	2 466.30		
Jack GENCE	Cons. communautaire	2 466.30		
Jean Richard. LEBON	Cons. communautaire	2 466.30		

Il est donc proposé à l'Assemblée de prendre acte de la communication de l'Etat 2025 (au 31/10/2025) des indemnités des élus de la CASUD.

### DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil,

- prend acte de la communication de l'Etat 2025 (au 31/10/2025) des indemnités des élus de la CASUD,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
 La Secrétaire de séance,

Noëline DOMITILE

Le Président de la CASUD,

Jacquet HOARAU

